

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6351>



COMpte-rendu du CHSCT départemental du 1er avril

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Date de mise en ligne : samedi 30 avril 2022

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Vendredi 1er avril, les représentants de la FSU siégeaient au CHSCT.

Voici les 3 avis que nous avons proposés au sein de ce CHSCT :

Avis n°1 : S'appuyant sur les travaux de l'Institut National de Recherche et de sécurité (**INRS**) qui considère que **les températures au-delà de 30°C représentent un risque sérieux pour les travailleurs**, les représentants syndicaux du CHSCT89 demandent à l'administration la mise en sécurité immédiate des agents ou à défaut la fermeture des locaux de travail concernés.

Avis n°2 : Pour limiter l'exposition des agents à des températures trop froides, les représentants syndicaux du CHSCT89 rappellent à l'administration que l'**INRS** (Institut National de Recherche et de sécurité) **préconise à travers la norme NF-X 35-203 des fourchettes de températures acceptables en fonction du type d'activités (travail manuel léger, assis, debout 17 degrés)**.

Avis n°3 : Les représentants syndicaux du CHSCT89 demandent la diffusion aux personnels de ces avis accompagnés d'une note de service.

Le DASEN rejoint nos préoccupations et a proposé de sensibiliser l'association des maires, le département et la région à cette problématique.

En réponse à l'avis 3, il s'est engagé à faire un écrit donnant des repères suffisamment explicites afin que les acteurs puissent prendre une décision.

La FSU a demandé que ces questions se posent systématiquement dans le cadre des visites d'établissement.

Nous avons également interpellé le DASEN sur les températures très basses constatées dans les **ateliers SEGPA de Toucy et Tonnerre ainsi qu'à l'internat de lycée Fourier** à Auxerre.

Le groupe de travail sur le suivi des signalements santé sécurité au travail a recensé au moins **4 situations de souffrance liées à des tensions entre les équipes et leurs supérieurs hiérarchiques** dans des établissements du 2nd degré.

Le secrétaire général a confirmé qu'un fonctionnaire mis en cause dans l'exercice de ses fonctions peut demander la protection fonctionnelle, quel que soit l'auteur des faits.

La FSU est également intervenue pour faire état de l'impact du **projet de fusion des 4 écoles d'Avallon** sur les conditions de travail actuelles et futures des personnels.

Le DASEN s'engage à accorder du temps de décharge supplémentaire aux 4 directions d'école concernées ainsi qu'à leurs équipes. Il s'engage également à échanger avec Madame la maire d'Avallon.

La FSU a rappelé son **opposition aux fusions d'écoles** et a alerté sur les difficultés à venir en raison de l'impréparation de cette mesure prévue pour la rentrée de septembre 2022.

Un dernier point sur la situation sanitaire :

Dans le 1er degré, les masques seront délivrés jusqu'à épuisement des stocks. A ce jour aucun réassort n'est prévu. Pour les autotests, aucune information n'est parvenue sur la poursuite ou non du dispositif de délivrance en pharmacie.